

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL Séance du 23 juin 2026

Délibérations n° CS-2026-012 à CS-2026-013

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Avis de Publication

Madame la Présidente du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison certifie que :

- le registre des délibérations n° RCS-SMPS-2026-06 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison du 23 juin 2026 (délibérations n° CS-2026-012 et CS-2026-013) a été publié ce jour sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr

Il est également à disposition du public, pour consultation, aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine - 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-33-20-80 sans limitation de durée.

Les délibérations de cette séance ont été transmises en Préfecture le 07 juillet 2026 et ont été rendues exécutoires à compter du 09 juillet 2026, date de publication sur internet.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 09 juillet 2026 : RCS-SMPS-2026-06 – Registre des délibérations du Comité Syndical du 23 juin 2026
- 25 juin 2026 : RAECS-SMPS-2026-05 – Recueil des Actes de l'Exécutif du Comité Syndical du 1^{er} juin 2026
- 05 juin 2026 : PVCS-SMPS-2026-04 – Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 février 2026

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage de la Mairie de Brizon – 67 allée de la Mairie 74130 Brizon et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 09 juillet 2026

Pour la Présidente du Syndicat Mixte
du Plateau de Solaison,
Pour le Responsable du Secrétariat
des Séances du Syndicat Mixte du
Plateau de Solaison,

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Séance du 23 juin 2026

Délibérations n° CS-2026-012 à n° CS-2026-013

Délibération n°	Objet
CS-2026-012	Affectation du résultat 2025
CS-2026-013	Budget Supplémentaire 2026

Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 23 juin 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 17 juin de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie de Brizon et en visioconférence, le 23 juin de la même année à 08h00, sous la Présidence de de Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison.

Les fonctions de secrétaire de séance sont assurées par M. Dimitri RIVOLLET.

Sont présents :

Mme Agnès GAY, Présidente

M. Didier LAYAT, Vice-Président

Mmes Christelle JAUN, Christine MEGEVAND, MM. Jean-Philippe MAS, Dimitri RIVOLLET, Titulaires

Mme Marie-Antoinette METRAL, M. Yannick PICAZO, Suppléants

Absents excusés :

MM. Vivien PELLET, Martial SADDIER, Titulaires

Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 23 JUIN 2026

n° CS-2026-012

RAPPORTEUR : Agnès GAY

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de :

Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mmes Christelle JAUN, Christine MEGEVAND, MM. Jean-Philippe MAS, Dimitri RIVOLLET, Titulaires Mme Marie-Antoinette METRAL, M. Yannick PICAZO, Suppléants			
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)			
Absent(e)(s) excusé(e)(s)			
MM. Vivien PELLET, Martial SADDIER, Titulaires			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	8	Voix Pour	8
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	0/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	8	Abstention(s)	0
Elu(e)(s) déporté(e)(s)			

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison n° CS-2026-010 du 1^{er} juin 2026, approuvant le Compte Financier Unique 2025.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, Mme la Présidente indique que l'arrêté des comptes 2025 a permis de dégager un résultat global de 140 173,37 € qui se compose en :

- excédent de 299 136,00 € au titre de la section de fonctionnement,
- besoin de financement de 158 098,63 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, après constatation du résultat de fonctionnement, l'Assemblée délibérante doit affecter ce résultat en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement de 158 098,63 €, puis le solde s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- la somme de 158 098,63 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
- le solde, soit 140 173,37 €, au résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

Il est demandé au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison de bien vouloir délibérer et statuer.

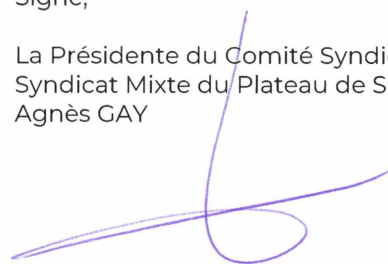
**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 299 136,00 € comme suit :

- la somme de 158 098,63 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
- le solde, soit 140 173,37 €, au résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,

La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,
Agnès GAY



Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

SEANCE DU 23 JUIN 2026

n° CS-2026-013

RAPPORTEUR : Agnès GAY

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison, dûment convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de :

Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Présent(e)s			
M. Didier LAYAT, Vice-Président			
Mmes Christelle JAUN, Christine MEGEVAND, MM. Jean-Philippe MAS, Dimitri RIVOLLET, Titulaires Mme Marie-Antoinette METRAL, M. Yannick PICAZO, Suppléants			
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)			
Absent(e)s excusé(e)s			
MM. Vivien PELLET, Martial SADDIER, Titulaires			
Quorum (soit 4 élus) et Délégations de vote vérifiées			
Membres en exercice	8	Adopté à l'unanimité	
Présents	8	Voix Pour	8
Représenté(e)s / Absent(e)s excusé(e)s	0/2	Voix contre	0
Suffrages exprimés	8	Abstention(s)	0
Elu(e)s déporté(e)s			

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison (SMPS) n° CS-2026-002 du 23 février 2026, relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

Vu la délibération du Comité Syndical du SMPS n° CS-2026-003 du 23 février 2026, adoptant le Budget Primitif 2026,

Vu la délibération du Comité Syndical du SMPS n° CS-2026-010 du 1^{er} juin 2026, approuvant le Compte Financier Unique 2025.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, Mme la Présidente expose que le Budget Primitif 2026 intégrant des résultats 2025 provisoires et que l'affectation des résultats 2025 étant désormais définitive, le Budget Supplémentaire 2026 intègre alors définitivement les 140 173,37 € composé :

- d'un excédent de 299 136,00 € au titre de la section de fonctionnement,
- d'un besoin de financement de 158 098,63 € au titre de la section d'investissement.

Ces montants ne donnent pas lieu à une inscription nouvelle dans le Budget Supplémentaire, mais uniquement à une nouvelle ventilation entre le chapitre 011 « Charges à caractère général » et le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » en dépenses de fonctionnement :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **RECETTES pour un montant de.....0,00 €**
- **DEPENSES pour un montant de.....0,00 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **RECETTES pour un montant de.....0,00 €**
- **DEPENSES pour un montant de.....0,00 €**

- 011 Charges à caractère général- 1 400,00 €
- 65 Autres charges de gestion.....+ 1 400,00 €.

Le budget est donc neutre et équilibré en dépenses et en recettes (réelles et ordres).

2026	DEPENSES en € (*)		
	BP	BS	BUDGET TOTAL
Investissement	608 962,63	0,00	608 962,63
Fonctionnement	340 173,37	0,00	340 173,37
Total	949 136,00	0,00	949 136,00

2026	RECETTES en € (*)		
	BP	BS	BUDGET TOTAL
Investissement	608 962,63	0,00	608 962,63
Fonctionnement	340 173,37	0,00	340 173,37
Total	949 136,00	0,00	949 136,00

(*) : Réelles et ordres

Il est demandé au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2026 et ses annexes tels que présentés dans le document financier qui sera publié en annexe de la délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,

La Présidente du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Plateau de Solaison,
Agnès GAY



Publication du Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Directeur de la Publication : Mme Agnès GAY, Présidente du Syndicat Mixte

Rédaction : Services du Syndicat mixte

Publié le 09 juillet 2026

Impression : Département de la Haute-Savoie

Contact : Syndicat Mixte du Plateau de Solaison

Mairie de Brizon - 67 allée de la Mairie
74130 Brizon